**Tissa**

***Une pièce de feu émanant du Trône céleste***

*(Discours du Rabbi, Chabbat Shekalim 5717-1957)*

1. Commentant le verset du début de notre Paracha “ Voici ce qu’ils donneront ”, le Yerouchalmi explique : “ Rabbi Meïr dit : Le Saint béni soit-Il fit sortir une pièce de feu de sous Son trône et la montra à Moché en lui disant : voici ce qu’ils donneront ”.

En effet, Moché éprouvait des difficultés, ne saisissant pas la portée de ce demi Shekel. C’est la raison pour laquelle D.ieu le lui montra.

Commentant le traité ‘Houlin, les Tossafot expliquent qu’en fait, Moché savait, bien évidemment, ce qu’était un demi Shekel. Néanmoins, il ne comprenait pas pourquoi D.ieu avait demandé de le donner pour assurer le rachat de son âme. Car, de fait, quel est le sens d’un tel rachat ? Le verset (Yov 2, 4) ne dit-il pas “ On donne la peau pour la peau, l’homme offre tout ce qu’il possède pour sauver sa vie ” et n’est-il pas dit que tout cela ne suffit pas encore ?

On peut, en conséquence, s’interroger. Comment cette notion de rachat de l’âme s’éclaira-t-elle soudain pour Moché parce que D.ieu lui avait montré une pièce d’or, qui se trouvait sous Son trône ?

2. Pour comprendre tout cela, nous définirons, au préalable, ce qu’était cette pièce, extraite de sous le trône de D.ieu.

En effet, trois points doivent être distingués. Il s’agissait d’une pièce. Celle-ci était en feu. Elle provenait de sous le trône céleste.

La Guemara définit une pièce comme un moyen de paiement couramment accepté. C’est ce qui la distingue de la valeur marchande d’un objet, que tous n’évaluent pas de la même façon. Celui qui en éprouve un plus grand besoin lui accordera une valeur supérieure. Pour un second, elle aura moins de valeur et, pour un troisième, elle n’en aura pas du tout. Une pièce, à l’opposé, a une valeur unanimement reconnue.

Le feu est différent de tous les autres éléments fondamentaux de la matière, qui sont pesants. Certes, l’air ne l’est pas, mais, il demeure, tout au moins, là où il se trouve, c’est-à-dire ici-bas, ainsi qu’il est dit : “ Le souffle (l’air) de D.ieu planait sur la face des eaux ”. Telle est sa place et il s’y maintient.

A l’opposé, le feu, par nature, s’élève, de sorte qu’il faut recourir à différents stratagèmes pour le faire descendre ici-bas et l’y maintenir, de sorte qu’il éclaire.

Le Trône céleste, quant à lui, présente deux aspects. C’est un trône, d’une part. Et, il proclame l’honneur de D.ieu, d’autre part.

*Kissé*, le trône, est de la même étymologie que *Kissouï*, le voile, comme le soulignent les livres sacrés. En l’occurrence, ce trône est consacré à l’Honneur de D.ieu. L’image d’un roi de chair et d’os permettra de le comprendre. C’est lorsque celui-ci siège sur son trône qu’il apparaît dans toute sa gloire.

On peut s’interroger sur ce qui vient d’être dit, puisque l’on trouve ici deux idées opposées. D’une part, le roi doit se montrer s’il veut être honoré. Lorsqu’il laisse apparaître toute sa grandeur, il provoque la crainte de ses sujets, qui l’honorent. A l’opposé, s’il reste caché, nul ne l’honorera, bien au contraire. Dès lors comment établir une relation entre l’honneur et le trône, synonyme de voile ?

Le Maguid de Mézéritch donne la réponse à cette question. Si la grandeur et la clarté célestes se révélaient pleinement, les créatures ne pourraient le supporter. La présence d’un écran, tempérant Sa clarté, est donc une nécessité. Pour autant, ce voile n’est pas opaque. Il occulte uniquement le dévoilement que les créatures ne pourraient supporter, permettant ainsi de dévoiler pleinement la Lumière que le monde peut intégrer, qui peut le transformer et le conduire à honorer D.ieu.

De fait, telle est, au sens le plus simple, la raison d’être d’un trône, sur lequel on s’assoit, mouvement qui implique une descente du corps, à la différence de la station debout, montrant le corps dans toute sa hauteur. Le Trône céleste est donc le moyen, pour D.ieu, de “ descendre ” vers Ses créatures, de contracter Sa Lumière pour qu’elles puissent la percevoir.

En effet, *Kissé*, le trône, se décompose en *Kess Alef*. Ainsi, l’Essence de D.ieu, Maître du monde, à laquelle fait allusion ce *Alef*, se recouvre d’un voile, *Kess*. Dès lors, Elle peut se révéler aux créatures.

En ce sens, le Trône céleste est bien le moyen de créer une relation entre D.ieu et les créatures, de leur révéler Sa Lumière. Et, le monde spirituel de *Brya*, dans lequel il se trouve, s’appelle, de ce fait, “ le monde du Trône ”.

3. La révélation du trône céleste met en éveil, chez les créatures, deux sentiments, de sens opposé, l’extase, d’une part, le désir de réintégrer la matière, d’autre part.

L’extase, tout d’abord. Lorsque les créatures perçoivent la grandeur et la merveille du Créateur, ressentent qu’ils n’ont pas le moyen d’intégrer ces notions, ni par leur intellect, ni par l’émotion de leur cœur, ils s’animent d’un désir d’extase, d’une volonté de quitter le monde matériel, de se départir de leurs limites, afin d’inscrire leur existence dans la Divinité.

Le stade de la création transcendant le Trône céleste ne saurait provoquer l’extase des créatures. Il est bien trop élevé pour elles, de sorte qu’il ne suscite pas leur émerveillement. A l’opposé, les hommes sont capables, à tout le moins, de s’extasier devant la grandeur du Trône céleste, d’en percevoir la merveille.

Puis, l’on réintègre la matière. On sait, en effet, que telle est la Volonté de D.ieu et la finalité de la création, puisqu’Il souhaita que soit bâtie pour Lui une demeure ici-bas. C’est la raison pour laquelle D.ieu se voilà, grâce à Son Trône, afin d’être perçu par les hommes. Méditer à tout cela permet effectivement cette réintégration de la matière. Les créatures peuvent ainsi se pénétrer de soumission à D.ieu, mettre en pratique la Torah et les Mitsvot dans ce monde matériel.

4. Les deux mouvements que sont l’extase et la réintégration de la matière, lui faisant suite, sont comparables à la pièce et au feu.

L’extase évoque le feu, qui, par nature, s’élève tout comme l’extase conduit plus haut. La réintégration de la matière peut être comparée à une pièce, que tous acceptent en paiement et qui a toujours la même valeur.

Car, on peut déterminer, entre l’extase et le retour vers la matière, la différence suivante :

L’extase est un sentiment éprouvé par les êtres créés, lorsque ceux-ci s’émerveillent en se trouvant face à la Divinité, Qui transcende leurs propres forces. Il en est donc différentes formes, conditionnées par la profondeur de la compréhension et du sentiment que chacun peut avoir du Divin, selon la force de sa détermination, ses capacités intellectuelles ou émotionnelles.

A l’opposé, on ne réintègre pas la dimension matérielle en mesurant la distance qui sépare la créature limitée de la Divinité, mais, bien au contraire, en se soumettant à Sa Volonté, en voulant la réaliser. Ce sentiment est donc identique chez chacun.

Une autre explication permettra également de justifier pourquoi la pièce est liée à la réintégration de la matière. En effet, *Matbéa*, une pièce, est de la même étymologie que *Téva*, la nature.

Les deux explications qui viennent d’être développées à propos de la pièce sont liées. Une pièce est acceptée par tous et elle a une valeur précise, qui ne dépend pas du sentiment des hommes, mais qui est “ naturelle ”, résulte de ses propriétés physiques, du fait qu’elle est acceptée, de manière identique, par de nombreuses personnes, pourtant différentes les unes des autres par leurs traits de caractères.

C’est ainsi que l’on peut définir la réintégration de la matière et la soumission à D.ieu, identique pour tous, découlant de la prise de conscience que D.ieu souhaite disposer d’une demeure ici-bas, dans le monde, au sein de la matière, en empruntant les voies de la nature.

5. La finalité est donc que la pièce soit de feu, qu’une relation s’instaure entre ces deux éléments.

La nature humaine veut qu’en agissant avec émotion, on éprouve plus d’enthousiasme et de vitalité. C’est également pour cela que l’extase est symbolisée par le feu. A l’opposé, celui qui agit par soumission ne peut être enthousiaste et vif.

Il faut donc que la pièce soit faite de feu, que les deux éléments se rejoignent. La pièce est nécessaire, car on doit être soumis. Pour autant l’engouement et la vigueur sont indispensables. On ne doit pas se passionner pour ce que l’on souhaite soi-même, mais bien pour ce à quoi l’on se soumet.

6. Comment susciter ces deux sentiments opposés ?

Certes, les forces dont disposent les créatures limitées ne le permettent pas. La révélation de la Divinité au sein des créatures, par contre, rend possible un tel résultat, car D.ieu peut joindre deux éléments opposés.

Tel est donc le sens de cette pièce de feu, issue de sous le Trône céleste, début de la révélation de D.ieu parmi les créatures.

Plus spécifiquement, le Trône céleste correspond également à l’essence de l’âme, elle-même incrustée sous ce Trône, émanation du Créateur, grâce à laquelle l’effort du service de D.ieu qu’illustre la pièce de feu devient possible.

7. Ce qui vient d’être dit nous permettra de comprendre pourquoi le fait de présenter une pièce de feu, émanant de sous Son trône, fut, de la part de D.ieu, une réponse à l’interrogation de Moché sur la manière de racheter la faute.

En effet, les transgressions et les défauts qu’elles entraînent, même quand il s’agit de la faute du veau d’or, n’entachent que la partie de l’âme se révélant ici-bas. Son essence, par contre, reste toujours intègre. Au moment même de la faute, elle reste fidèle à D.ieu.

Cette essence de l’âme est donc la pièce de feu, provenant de sous le Trône céleste, qui fait la jonction entre l’extase et le retour vers la matière. Elle intervient également sur sa partie qui se révèle ici-bas et assure son rachat, sa purification. Dès lors, tous les défauts disparaissent. Bien plus, cette âme est alors chérie par D.ieu, exactement comme elle l’était avant la faute.

8. L’explication qui vient d’être développée à propos du demi Shekel nous permettra de comprendre plusieurs lois énoncées, à ce propos :

A) Il est dit que “ le riche ne donnera pas plus et le pauvre ne donnera pas moins ”. Or, pourquoi le riche ne pourrait-il offrir une somme plus importante? Plus encore, le demi Shekel servait au financement des sacrifices publics. Or, la Hala’ha dispose que “ le riche qui offre un sacrifice de pauvre ne s’est pas acquitté de son obligation ”. Pourquoi donc la contribution du riche ne serait-elle pas supérieure à un demi Shekel ?

On peut répondre à cette question en fonction de ce qui vient d’être dit. Le riche se distingue du pauvre uniquement par ses forces révélées. Par leurs forces cachées, en revanche et, a fortiori, par l’essence de leur âme, tous sont identiques, car “ nous avons tous un même Père ”. Ce qui procède de cette essence est donc bien un acte similaire, de la part de chacun.

B) Le demi Shekel était donné en espèce et non par la valeur marchande d’un objet. En effet, l’effort réalisé par l’essence de l’âme est le même pour tous. Il faut donc avoir recours à une pièce, dont nul ne conteste la valeur.

C) Le demi Shekel servait à financer les sacrifices publics et non individuels. Ces derniers, en effet, sont tous différents et le riche qui offre celui d’un pauvre n’aura rien accompli. Les sacrifices publics, en revanche, forgent l’unité d’Israël, soulignent que tous les Juifs ne forment qu’une seule et même entité.

D) Le demi Shekel permit d’acquérir les socles du Sanctuaire, mais non ses tentures et ses poutres, pour lesquelles chacun pouvait donner ce qu’il voulait, selon sa générosité. Les socles, en revanche, constituent la base du Sanctuaire et font ainsi allusion à la soumission.

9. Après la destruction du Temple, il fut décidé que le demi Shekel serait consacré à la Tsédaka, qui est, en particulier donnée le matin, avant la prière, ainsi qu’il est dit : “ On donne une pièce au pauvre et l’on prie ensuite ”.

La relation entre la prière et la Tsédaka est la suivante :

A) Les prières furent instaurées pour remplacer les sacrifices perpétuels, qui sont des sacrifices publics.

B) La prière est à la base du service de D.ieu de toute la journée, qu’elle introduit. Elle requiert toute la concentration de l’homme, jusqu'à l’épuisement, selon l’expression du Sifri. Or, la Tsédaka concentre aussi tout l’effort d’un homme.

10. Le demi Shekel fait donc la relation entre la pièce et le feu. Il en est de même pour la Tsédaka.

La Tsédaka consiste à donner ce que l’on possède à un pauvre. Obtenir de l’argent est comparable au feu, puisqu’un effort est nécessaire pour le gagner. Celui qui pourrait en faire usage pour satisfaire ses propres besoins, pour assurer sa subsistance personnelle, le considère donc avec le plus grand enthousiasme.

Or, il le donne au pauvre, qui ne possède rien. Il le fait sans raison, sans être capable de le justifier. En effet, s’il agit par intérêt, il n’accomplit pas la Mitsva de la meilleure façon et celui qui en bénéficie n’est pas un pauvre, dénué de tout, dès lors que le don qui lui est fait peut être motivé par un intérêt personnel. En réalité, la seule motivation de la Tsédaka doit être la soumission à D.ieu.

Il s’agit donc bien d’une pièce de feu. Il faut, pour cela, prendre son “ feu ”, son enthousiasme et en faire une “ pièce ”, un moyen de se soumettre à D.ieu.

Bien plus, on peut aussi se soumettre avec exaltation, car on doit aussi éprouver de la compassion pour celui qui reçoit cette Tsédaka. Pour autant, ce sentiment n’est pas motivé par la valeur de l’autre, mais bien par la soumission que l’on éprouve soi-même.

C’est en ce sens que la Tsédaka est une pièce de feu. On peut le justifier de deux façons :

A) Pour la donner, on canalise son propre enthousiasme dans le sens de la soumission.

B) Dès lors, cette soumission devient elle-même passionnée.

La soumission et l’essence de l’âme permettent donc de réunir ces deux éléments opposés. On peut ainsi expier sa transgression, ainsi qu’il est dit : “ rachète ta faute par la Tsédaka ”. De la sorte, toutes les fautes disparaissent, y compris celle du veau d’or, faisant allusion à la faute de l’arbre de la connaissance du bien et du mal, qui causa le retrait de la Présence divine.

La Tsédaka, qui efface toutes les fautes, permet de “ percevoir la Face du Roi ”, ainsi qu’il est dit : “ Je contemplerai Ta Face ”. Alors, la Présence divine se révèle, comme il est dit : “ Il Me feront un Sanctuaire et Je résiderai parmi eux ”, c’est-à-dire “ au sein de la personnalité de chacun ”.

***Hésiter entre les deux partis***

*(Discours du Rabbi, Chabbat Tissa 5717-1957)*

11. La Haftara de ce jour rapporte ce que fit le prophète Elie, en un moment difficile, qui survint, comme c’est systématiquement le cas, du fait de la confusion et du désordre.

Elie rassembla les prophètes de Baal et tous les Juifs. Puis, il leur dit (Mela’him 1, 18, 21) : “ Jusqu'à quand hésiterez-vous entre deux partis ? ”.

Or, pourquoi leur reprocha-t-il d’hésiter entre les deux camps plutôt que d’opter pour Baal ? Pourquoi ne leur intima-t-il pas l’ordre de cesser de le servir et de proclamer que “ L’Eternel est D.ieu ” ?

Nous répondrons à cette question en précisant, au préalable, la différence entre l’idolâtrie affirmée et le comportement mitigé, qui est ici condamné par le prophète Elie.

12. Car, de fait, on peut s’interroger sur ce qui vient d’être dit. Comment envisager qu’un Juif puisse être idolâtre ? Tous ne sont-ils pas des “ croyants, fils de croyants ”, pour lesquels un rejet du Divin est totalement inconcevable ?

Nous répondrons à cette question en rappelant la remarque du Rambam, selon laquelle l’existence de l’idolâtrie est possible parce que l’influence céleste accordée aux hommes leur parvient par l’intermédiaire des astres. Ces derniers, en conséquence, firent l’objet d’un culte, destiné à recevoir cette influence.

En réalité, il est clair qu’aucun honneur ne revient aux astres, même si l’influence céleste parvient aux hommes par leur intermédiaire. Car, ils ne sont qu’un instrument dans les mains de D.ieu, “ comme la cognée dont se sert le bûcheron ”.

La ‘Hassidout explique la différence existant entre le père et la mère, d’une part, qui doivent être honorés, les astres, d’autre part, qu’il ne faut pas honorer. Bien plus, il est même interdit de le faire. En effet, le père et la mère possèdent, l’un et l’autre, le libre arbitre. A l’opposé, les astres ne sont que des instruments, sans aucun pouvoir de décision.

Celui qui honore les astres, se prosterne devant eux. Il est donc bien un idolâtre, commettant ainsi l’une des fautes les plus graves. La Guemara dit, en effet, que “ l’idolâtrie est si grave que celui qui la renie est considéré comme s’il acceptait l’ensemble de la Torah ”.

En conséquence, les idolâtres commettent l’erreur de penser qu’en agissant de la sorte, ils recevront toutes les bénédictions matérielles. De ce point de vue, leurs agissements sont parfaitement intéressés.

On peut ainsi comprendre comment les Juifs, “ croyants et fils de croyants ”, peuvent parfois commettre une faute aussi grave. Ils ne le font pas par adhésion véritable, ce qu’à D.ieu ne plaise, mais uniquement parce qu’ils pensent y trouver leur intérêt.

Car, un Juif ne sert pas D.ieu uniquement pour obtenir la satisfaction de ses besoins. En effet, il Lui est sincèrement soumis, du profond de son cœur, de manière désintéressée. A l’opposé, l’idolâtre est seulement motivé par son intérêt personnel.

C’est bien pour cette raison qu’en l’occurrence, les Juifs servirent le Baal, ainsi qu’il est dit (Yermyahou 44, 18) : “ Depuis que nous avons cessé de le faire, nous manquons de tout ”.

13. De façon générale, on sert donc les idoles pour les influences positives que l’on pense pouvoir obtenir de cette manière. Néanmoins, il est deux manières de le faire, on peut être résolument idolâtre ou bien marquer son hésitation entre deux partis.

L’idolâtre pense réellement tirer sa vitalité de l’idole qu’il sert. Il est donc intéressé, mais, pour autant, il agit aussi avec sincérité. Il est convaincu que le service de cette idole lui apportera les bénédictions matérielles dont il a besoin.

Celui qui hésite entre deux partis, par contre, n’a pas de position tranchée. Certains sont, en permanence, victimes du doute. Et, parfois, il peut leur arriver de prendre conscience que l’idolâtrie ne leur apportera rien. Il est aussi une autre manière “ d’hésiter entre deux partis ”, c’est d’associer leur action, de croire à la fois à D.ieu et à l’idole.

De fait, servir l’idole en même temps que D.ieu ou bien au bénéfice du doute, seulement par la parole ou par l’action, sans foi et sans adhésion profonde, est également la transgression la plus grave et un Juif est prêt à offrir sa vie pour ne pas la commettre, comme le souligne le Tanya, au chapitre 19.

14. Ce qui vient d’être dit nous permettra de comprendre pourquoi, de différents points de vue, le fait “ d’hésiter entre deux partis ” est plus grave que l’idolâtrie avouée.

Certes, de façon générale, l’idolâtrie est particulièrement grave, puisqu’elle maintient en permanence dans la faute, dans le rejet de la Divinité. Pour autant, la situation de celui qui “ hésite entre deux partis ” est plus dramatique, dans l’optique de la Techouva. Car, celui qui adopte une telle attitude aura beaucoup de mal à la regretter sincèrement.

En ce sens, deux situations doivent être précisées :

A) Celui qui adopte des pratiques idolâtres puis prend conscience que “ l’Eternel est D.ieu ”, qu’il a commis une erreur amère, prend conscience de la gravité de ses agissements. Il se repent donc, de la manière qui convient et peut ainsi réparer la faute qu’il a commise.

A l’opposé, celui qui “ hésite entre deux partis ” croit également en D.ieu. Par la suite, il aura donc plus de mal à comprendre la gravité de sa faute. Il se dira : “ Qu’ai-je fait de si dramatique, somme toute ? J’étais d’emblée dubitatif et cela se reflétait dans mon comportement. En fait, j’ai toujours été croyant, au même titre que tous les autres Juifs ”.

Un tel homme ne regrettera pas sincèrement ce qu’il a fait. Dès lors, sa Techouva ne sera pas entière.

B) Celui qui croit uniquement à une idole est profondément corrompu, ce qu’à D.ieu ne plaise. Il commet une profonde erreur et considère le Baal comme un dieu. Néanmoins, même s’il est coupé du D.ieu de Vérité, il peut ne pas être insensible à la spiritualité.

A l’opposé, celui qui “ hésite entre deux partis ” et associe la Divinité à l’idolâtrie se trouve dépourvu de tout sens des valeurs, au point de refuser toute relation avec le D.ieu de Vérité et même avec la spiritualité, dans son ensemble. En conséquence, sachant que “ l’Eternel est D.ieu ”, il abandonne les préoccupations célestes pour rechercher les biens matériels, délaisse “ la source d’eau vive ” pour “ creuser des puits flétris ”, selon l’expression du verset Yermyahou 2, 13.

Celui qui sert les idoles, mais se préoccupe, néanmoins, de spiritualité accédera réellement à la Techouva, quand il prendra conscience de son erreur, ce qui n’est pas le cas de celui qui “ hésite entre deux partis ”. Car, ce dernier ne se soucie pas de spiritualité. Il recherche uniquement les biens matériels. Or, il comprend que D.ieu Seul peut les satisfaire. En conséquence, sa Techouva ne sera pas sincère. Il l’envisagera uniquement comme source de satisfaction de ses besoins.

15. Ce qui vient d’être dit ne concerne que sa propre personne. Mais, il est aussi un autre aspect par lequel une comportement indécis est pire que l’idolâtrie affirmée. Il concerne la relation avec son prochain.

Nul n’imitera celui qui sert les idoles, ce qu’à D.ieu ne plaise. Chacun aura conscience de son rejet de la Divinité et n’entretiendra pas de relation avec lui. A l’opposé, celui qui “ hésite entre deux partis ” est également tenu pour croyant. Aussi, il conduira donc les autres vers la faute, ce qui est une attitude particulièrement condamnable.

16. La Guemara explique que le mauvais penchant incitant les hommes à servir les idoles a été affaibli. En revanche, un comportement indécis, qu’il soit à une dimension plus fine ou non, est, à l’heure actuelle, encore envisageable et il est plus grave que l’idolâtrie.

Certains défendent des intérêts matériels, leur opulence, leur renom, ce que les autres penseront d’eux. Pour les satisfaire, ils sont prêts, au moins momentanément, à envisager des compromis, concernant différentes pratiques de la Torah et des Mitsvot. Pour quelques jours, ils remettent leur Choul’han Arou’h, de même que toute la Divinité, dans les rayons de la bibliothèque, de peur qu’ils soient considérés comme démodés, ne comprenant pas les problèmes actuels.

Bien plus, ici, en Amérique, il est même conseillé de se défaire des anciennes valeurs et d’adopter un comportement qui tient compte de l’esprit moderne.

Il ne faut donc surtout pas que l’on puisse être taxé d’archaïsme, afin d’obtenir l’honneur que l’on pense mériter ou de gagner de l’argent. Ce dernier, de fait, sera dépensé auprès des médecins, dès lors qu’il n’a pas été obtenu en conformité avec la Volonté de D.ieu. En pareil cas, ne peut se réaliser le verset “ D.ieu te bénira et te gardera ”, dont nos Sages donnent l’interprétation suivante : “ Il te gardera de ceux qui peuvent te nuire ”. Un tel homme n’hésitera pas, au moins de façon passagère, à se défaire de D.ieu et de sa propre âme, si l’on peut ainsi s’exprimer.

Il faut donc avoir conscience que, de différents points de vue, une telle attitude est plus grave que l’idolâtrie. On peut le justifier en fonction de ce qui a été exposé plus haut :

A) Il est alors plus difficile d’accéder à une Techouva sincère, car on ressent moins clairement le poids de la faute. On se dira que ce que l’on a fait n’est pas si grave, que l’on est, de façon générale, un Juif fidèle. Dès lors, quoi de si dramatique que l’on ait été conduit à faire une concession, de manière passagère, dans sa pratique juive ?

B) Par ailleurs, un tel homme a perdu le sens des valeurs. Il est capable d’échanger la spiritualité, qui est immuable, contre les biens matériels, uniquement passagers. Il délaisse sa part du monde futur contre de l’argent et de l’honneur.

C) Bien plus, il attire le plus grand nombre vers la faute. En effet, si son rejet de D.ieu était clairement exprimé, il serait aussitôt rejeté par tous. En revanche, s’il repousse momentanément telle ou telle autre pratique juive, puis se justifie en citant un verset ou une sentence de nos Sages, il incite le plus grand nombre à adopter le même comportement.

17. La Haftara délivre, de ce point de vue, un enseignement fondamental. Car la question la plus primordiale est bien la suivante : “ Jusqu'à quand hésiterez-vous entre les deux partis ? ”, attitude qui est bien pire que celle de l’idolâtre.

Alors, tous les Juifs accédèrent à la Techouva et s’écrièrent : “ L’Eternel est D.ieu, l’Eternel est D.ieu ”. Cette répétition marque même un avancement par rapport au don de la Torah, lorsqu’il fut dit une seule fois : “ Je suis l’Eternel ton D.ieu ”. En effet, différents textes permettent d’établir que la Techouva conduit vers un stade plus élevé que celui qui précédait la faute, “ car la sagesse a de nombreux aspects ”.

Le dévoilement ainsi obtenu ne sera pas seulement double, mais même infiniment plus intense, car la seconde fois émanera d’un niveau beaucoup plus élevé que la première.

Il en est de même pour la présente époque. Ceux qui “ hésitent entre deux partis ” doivent regretter leurs agissements, “ car la sagesse a de nombreux aspects ”.

Il existe une responsabilité collective d’Israël et la lumière céleste obtenue par ceux qui accéderont ainsi à la Techouva rétroagira également sur les personnes qu’ils ont induites en erreur, ce qu’à D.ieu ne plaise.

Puisse D.ieu accomplir tout cela avec bonté et miséricorde. Ceux qui ont incité les autres à mal agir et ceux qui ont été leurs victimes parviendront à la Techouva, “ car la sagesse a de nombreux aspects ”. Et, tous ensemble s’écrieront : “ L’Eternel est D.ieu, l’Eternel est D.ieu ”.

***Lettre du Rabbi***

Par la grâce de D.ieu,

Veille du Chabbat Tissa 5722,

Brooklyn, New York,

Je vous bénis et vous salue,

Les Juifs ont coutume de lier tout événement important avec la Sidra de la semaine dans laquelle il se produit. Je voudrais donc envisager le début de la Paracha qui sera lue ce Chabbat. Ce texte traite de la Mitsva du demi Shekel.

Le Midrach fait état de la perplexité de Moché. Comment une simple pièce qu’un Juif offre pour le Sanctuaire pouvait-elle accomplir tant de choses ? Comment rachetait-elle la faute commise, comme si l’on offrait sa propre vie à D.ieu ? L’Eternel lui montra alors une pièce de feu et lui dit : “ Voici ce qu’ils donneront ”.

L’explication de tout cela est la suivante.

L’argent est, certes, matériel. Pour autant, lorsqu’un Juif en fait de la Tsédaka, qu’il donne pour une cause sacrée, un Sanctuaire, une Yechiva, lorsqu’il le donne de la manière qui convient, avec largesse, de tout son cœur, avec joie et enthousiasme, il se lie au feu de son âme divine.

De la sorte, un objet aussi simple et concret qu’une pièce devient enflammé et saint. Il reçoit une propriété divine et peut assurer le rachat de l’âme.

Avec ma bénédiction pour que vous me donniez de bonnes nouvelles,